



## Propos insultants en cours devant élèves et professeurs

Par **jennifer1986**, le **16/12/2009** à **20:39**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car depuis quelques jours, j'ai appris qu'un professeur d'italien, que je n'ai pas en cours puisque faisant une autre langue, s'était permis de tenir à mon égard des propos injurieux devant quelques membres de ma classe et devant d'autres professeurs.

Cette histoire résulte d'un précédent règlement de compte qui s'est effectué entre une jeune fille et moi, de manière très polie mais directe. Cette jeune fille étant allée se plaindre à cette prof et voilà où le calvaire commence. Je précise que cette affaire s'est déroulée dans le domaine privée, et que nous n'étions pas à l'école. Depuis, cette jeune fille et moi ne nous parlons plus ni au sein de l'école ni ailleurs, au vu des proportions que cela a pris.

Je précise que je suis dans un établissement privé et je voulais savoir si de tels actes pouvaient être permis au sein de l'école. Je sais que dans le public, les enseignants ont un droit de réserve et surtout le droit de garder pour eux toutes critiques. Je voulais déposer plainte pour diffamation, mais il n'y a aucun fait juridique valable. Puis-je exiger à la hiérarchie de mon école que cette femme me présente ses excuses, car je n'apprécie pas vraiment que de tels propos dégradants soient tenus à mon sujet, surtout devant des professeurs et devant des membres de ma classe. Cela atteint mon intégrité.

Merci beaucoup pour vos réponses et bonnes fêtes de fin d'année

Par **frog**, le **16/12/2009** à **23:08**

Le mieux serait sans doute de se comporter en adultes et de s'expliquer face à face calmement plutôt que de penser que la machine judiciaire va régler le problème.

Par **Marion2**, le **16/12/2009** à **23:22**

Bonsoir,

Entièrement d'accord avec frog.